

Lo chapitre XIII

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 38

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dont l'éditeur vient de donner une édition populaire.

« Grâce à la protection plus ou moins désintéressée de quelques royalistes, parmi lesquels se trouvaient Pichegru, le général Frotte, Joséphine de Beauharnais, et, par contre-coup, le directeur Barras, deux substitutions auraient eu lieu dans la prison du Temple, et, à l'aide de cette double substitution, l'enfant royal aurait pu être enlevé, conduit en Bretagne, où il aurait passé quelques années caché sous des habits féminins.

Je ne le suivrai pas pendant cette période peu intéressante de sa vie, et qui est aussi la plus obscure.

A la suite d'événements des plus tragiques, nous retrouvons notre héros en Allemagne, sans moyen d'existence, et recevant, en échange de certains papiers par lui remis au gouvernement prussien, des lettres de bourgeoisie d'abord pour la ville de Spandau, ensuite pour celle de Brandebourg; puis, après dix ans d'une existence laborieuse (car, sous le nom de Naundorff, il s'était établi horloger, s'était marié et avait déjà une nombreuse famille) il était accusé d'incendies et de fabrication de fausse monnaie.

Ces accusations, qui le firent retenir en prison pendant plus de trois années, ruinèrent à peu près son commerce. Néanmoins il sut, à sa sortie de prison, rétablir ses affaires.

Mais il devait rapidement abandonner cette existence obscure pour venir réclamer la position supérieure qu'il prétendait lui être due.

C'est d'abord timidement, par des lettres adressées à sa famille, qu'il cherche à se faire reconnaître. Mais ces lettres demeurent sans réponse, et, quand il veut élever la voix, alors on cherche, au nom de la tranquillité publique, du repos de l'Europe, de la paix du monde, à le faire taire d'abord, puis ensuite à le faire disparaître.

Désespéré des refus qu'il essuie, mais ne perdant pas courage, Naundorff entreprend le voyage de France. Il lui semble qu'une fois dans la patrie il lui sera plus facile de se faire connaître et de prouver la vérité de ses revendications.

Il arrive *incognito*, et ne tarde pas à retrouver d'anciens serviteurs de la famille royale. Il leur raconte quels furent les faits et gestes du dauphin dans telles circonstances demeurées secrètes, et qui ne sont connues que d'eux seuls; il leur dit les paroles prononcées en telles circonstances, les vêtements portés tel jour, et il leur retrace mille petits événements, si futiles en apparence, qu'ils semblaient devoir passer inaperçus.

Un moment il conçoit l'espérance de se rapprocher de sa sœur, Mme la duchesse d'Angoulême, d'être reconnu par elle et de voir ainsi son sort transformé. Mais c'est un vain espoir. Toujours il est repoussé, et quand ses lettres ne restent pas sans réponse elles n'obtiennent que des refus.

Les persécutions, du reste, ne tardent pas à recommencer. Naundorff est forcé de quitter précé-

pitamment la France et de se réfugier en Angleterre. Là, il mène encore une vie des plus accidentées, en butte aux tentatives les plus criminelles et les plus extraordinaires. Deux fois on cherche à l'assassiner, et, par un bonheur spécial, deux fois il est préservé de la mort.

Au reste, une telle existence ne devait guère se prolonger bien longtemps. Après avoir quitté l'Angleterre pour aller en Hollande soumettre au gouvernement néerlandais de nouveaux engins d'artillerie dont il était l'inventeur, il s'établit à Delft et c'est là qu'il mourut, le 10 août 1845, d'un refroidissement, disent les uns; empoisonné, disent les autres. »

Le journal *l'Illustration* qui ne voulait point priver ses lecteurs d'une question qui fera probablement beaucoup de bruit, a envoyé dernièrement un de ses écrivains. M. Georges Français, auprès de M. de Bourbon, demeurant à La Haye, afin d'obtenir de lui-même des renseignements.

Le correspondant de *l'Illustration* fut reçu avec beaucoup d'affabilité par M. de Bourbon. Celui-ci lui donna plusieurs renseignements intéressants sur sa famille, et lui dit entre autres : « Lorsqu'il fallut » enregistrer sur les registres de l'état civil, à Delft, » le décès de mon père, une difficulté se présenta. » Les amis de mon père déclarèrent que celui qui » venait de mourir se nommait Charles-Louis de » Bourbon, fils légitime de Louis XVI, roi de France » et de Navarre, et de S. A. I. et R. Marie-Antoinette d'Autriche, morts tous deux à Paris. Le dit » Charles-Louis était né au château de Versailles, le » 27 mars 1785.

» Le secrétaire de la régence refusa d'inscrire » une semblable mention. Le bourgmestre, à qui » on en référa, n'osant point prendre sur lui une » affaire de cette importance, adressa la requête au » ministre de l'intérieur qui, après avoir pris con- » naissance des pièces qui étaient entre les mains » des amis du défunt et après y avoir été autorisé » par le roi Guillaume II, ordonna l'inscription » dans la forme demandée, inscription qui existe » donc dans les registres de l'état civil de Delft et » sur la tombe de mon père. »

Louis de Bourbon habite à La Haye une maison de riche apparence. Il est lieutenant des grenadiers et chasseurs du roi de Hollande, et a épousé la fille de l'amiral français Duquesne.

Le chapitre XIII.

Quand l'est qu'on va du Fribor à Dzenèva, ye faut passâ su onna masse de ponts. Yon de st'ao ponts est su la Tsambérouna, ne sé pas se vo l'ai ai fé atteinchon?... Tantia que cllia Tsambérouna tã veri on mécanique à écaorè qu'a bailli bin dâo fi à retordre à la municipalità. Lè veré que quand l'ont bâti, ye fasont ein mèmo teimps on moulin, onna rebatta, on for, on tre et onna pompa à fû, de manière que clliau pourro municipaux furont chix mais doureint asseimbià quasi ti lè dzors, dévai la né,

tantout po s'ouré avoué lo mécanicien, tantout avoué l'architète, lo maçon, lo tatéret, étsétrâ, étsétrâ!... et tot cein amenâvé dâi séances après quiet faillesâi bâirè on verro et medzi on bocon. Clliau haffràies étions payès quauqué iadzo pè lè maîtres; mà quand nion dè leu ne saillesâi son porta-mounia, lo greffier guegnivè lo syndico ein deseint : *Quoui payè?* Adon lo syndico répondâi : *Met pi cein ao chapitre treizè!* et tot étâi de; lo carbatier que teniâi la pinta dè coumouna n'ein demândâve pas mé.

Mâ quand vegne que lo boursier dut montrâ sè compto ao conset comunat, clliau municipaux n'é-tiont pas que tant bin à l'ao zézé, kâ lo chapitre treizè étâi on boquenet tserdzi; asse bin l'ai doutiront trâi ceints francs que mettront po redressi la Tsambérouna, iô, po derè la vretâ, dou z'ovràï aviont, on delon d'abbâyi, relèvà dè la terra qu'avâi vèlà du lo tsemin dè fai.

Quand lo greffier liaise çosse, J... qu'étâi on fin retor demândé la parola po derè que du lo temps qu'on redressivè la Tsambérouna, le dévesâi être asse drâité qu'on djon, et que.... mà n'ein pu pas mé derè, kâ lé municipaux coumeinçiront à férè on détertïn ein djureint après cé bougro de J... à quoui lo syndico dese s'n'affèrè cranameint : « L'ai ya-te » déquiet s'ébahî, dese-te, dè ti clliau frais, tant dé » tracassèri que n'ein z'u; trovâ mé vâi onna municipalità qu'aussè a tant travailli qué no, et d'ail- » leurs, quand on vôtè po lo Grand Conset, ti lè ci- » citoyens ne profitont té pas d'aô vin dè la vôtâ et » portant cé chapitre treizè n'est q'n'a foutèse à côté! » Yé de!...

Ma fai J... n'ousa pas repipâ on mot et lo bio discou dâo syndico fe que cé chapitre treizè passa coumeint onna lettra à la pousta.

Cein n'eimpatse pas que lé municipaux furent benèze quand tot fut fini, kâ l'aviont on pou mau ao veintro.

Nous lisons dans la *Feuille des avis officiels* du 12 septembre, l'avis suivant, que nous reproduisons textuellement; nous nous garderions bien d'y changer quoi que ce soit, crainte d'en altérer la forme on ne peut mieux réussie :

« La Municipalité de Vufflens-le-Château ayant » l'intention de construire un couvert de fontaine » et une étable à porcs, pour le régent, avise les » maîtres maçons et charpentiers qu'un concours » aura lieu à cet effet, en maison de commune, le » lundi 15 courant, à deux heures du jour. Point » de journée aux postulants.

» *Grefte municipale.* »

Que les temps sont changés, et dans quel siècle vivons-nous!... Tel professeur nous fait remonter jusqu'au singe et tel greffe municipal nous fait descendre jusqu'à la bête qui fouille le sol pour chercher la truffe!... Les conditions sociales seront bientôt renversées, les rôles complètement intervertis.

Du train que les choses marchent, qui peut nous garantir que, dans quelques années, on ne lira pas dans la Feuille officielle des annonces ainsi conçues :

A vendre une propriété ayant bâtiment avec salon et chambre à coucher pour les vaches, dortoirs et cabinets de toilette pour moutons et porcs; plus une grange et une écurie destinées aux maîtres, etc., etc.

Noblesse et roture.

III

Sidonie avait observé juste. L'impertinence de sa sœur avait d'abord fait monter le sang au front de Bruno, puis il était devenu tout pâle. En quittant la maison du président, il s'était dit : « Et quand même tu serais aussi ravissante que la belle Hélène des anciens Grecs, et aussi riche que Crésus, je ne te voudrais pas pour épouse, alors même que tu m'offrirais ta main. »

L'usage des patins, pour se promener sur la glace, est fort ancien. En Hollande, chacun patine, en Laponie aussi. Ce qui est une nécessité chez les peuples du nord a été introduit chez nous comme chose d'agrément, de luxe, comme exercice salubre; et les hommes en ont eu fort longtemps le monopole. Les dames semblaient exclues à tout jamais de ce genre de plaisir, leur costume est si ample, si compliqué.... Cependant les dames de Berlin y ont pris goût. L'occasion est précieuse pour montrer une jolie taille, une jambe bien faite, un pied mignon.

On conçoit aisément que Flora et Sidonie ne laissèrent pas échapper une si précieuse occasion de se présenter sous un nouveau lustre. Elles prirent un maître pour les initier dans l'art de patiner, et choisirent pour leur leçon une de ces heures matinales où la place assignée par les autorités à ce genre d'exercice est à peu près déserte.

Un matin donc, tandis que les nobles sœurs, cramponnées au bras de leur maître, se livraient à des poses qui n'étaient rien moins qu'académiques, on vit paraître, sur la place déserte, un patineur dont la rapidité, la grâce et l'adresse, arrachèrent des cris d'admiration au professeur des nobles demoiselles.

Tandis que le maître de Flora et de Sidonie leur exprimait son admiration pour l'élégant patineur, celui-ci, arrivé au bout de la carrière, fit volte-face et revint vers son point de départ. Il passa, avec une rapidité extrême, à côté des deux sœurs qui reconnurent en lui l'odieux cousin Bruno Frœhlich.

— Cela passe décidément les bornes, s'écria avec dépit Flora, et, quant à moi, je renonce aux patins, si ce rustre insupportable doit venir triompher sous mes yeux et en se moquant de moi. C'est la seconde fois qu'il vient dans notre jeu nous montrer sa supériorité.

— Allons! ne te fâche pas, dit Sidonie, après avoir jeté un coup d'œil derrière elle. Le voilà qui ôte ses patins. Il va partir pour nous laisser le champ libre. C'est une preuve de tact et de générosité de sa part; il ne veut pas nous humilier.

— Il ne fait en cela que remplir les devoirs d'un infâme subalterne vis-à-vis de ses supérieurs. Mais s'il revenait demain ou tout autre jour, à ces heures, je renoncerais aux patins.

— Tu n'as qu'à prier papa de le retenir dans ses bureaux aux heures où nous venons ici.

— Ah! bien oui, papa! c'est précisément lui qui prend plaisir à nous enfoncer cette épine dans l'œil, et à nous faire observer tous les talents qu'il prétend découvrir dans ce rustre-là!

— Rustre! rustre! c'est bon à dire! Ne trouves-tu pas, ma sœur, que les nobles et les gens comme il faut font une assez triste figure au milieu de l'époque actuelle. Tous les progrès s'accomplissent sans eux. Il n'y a pas jusqu'aux ouvriers qui, en faisant grève, nous rappellent quelle est la partie vraiment indispensable de la population.

Bruno ne se montra plus sur la place, et les nobles sœurs achevèrent paisiblement leurs exercices.